Image not found or type unknown

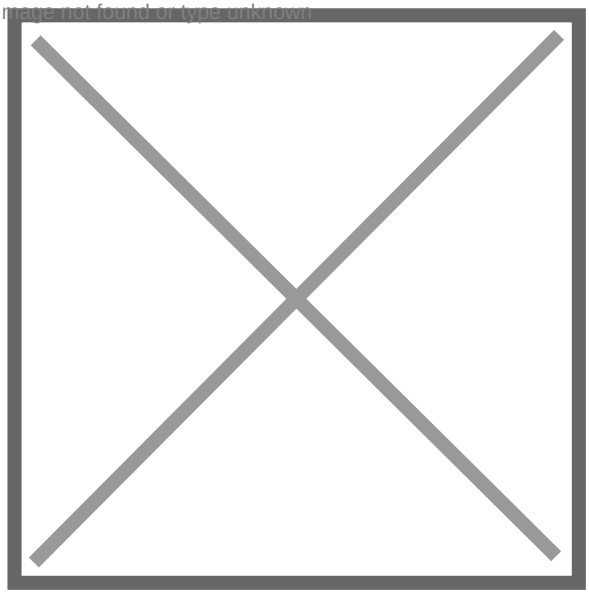

Réglementation concernant les biefs

Par **boulogne**, le **16/03/2008** à **16:46**

je suis propriétaire d'une partie d'un bief qui servait jadis à alimenter un moulin. Un autre propriétaire du bief situé en amont a eu la facheuse idée de construire un barrage et d'interrompre l'écoulement de l'eau.
Et le cours d'eau maintenant est pratiquement à sec une bonne partie de l'année.
peut on contraindre le propriétaire en amont à démonter son ouvrage car il me prive d'une jouissance?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés